

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 octobre 2011

**Président :** Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (*pouvoir de M. Philippe LEQUAIN*), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (*pouvoir de M. Gilles CURTI*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Guy HEMET (*pouvoir de M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de M. Alain NOURISSIER*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (*pouvoir de Mme Marie BOELLE*), M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (*pouvoir de M. Michel BANCAL*), Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON.

**Absents excusés :** M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Gilles CURTI (*pouvoir à Mme Frédérique KIBLER*), M. Philippe LEQUAIN (*pouvoir à M. Patrick CONFETTI*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir à M. Guy HEMET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), M. Alain NOURISSIER (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Michel BANCAL (*pouvoir à M. François LAMBERT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (*pouvoir à Mme Magali ORDAS*), M. Erik LINQUIER, M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 28 septembre 2011

Date d'affichage de la convocation : 29 septembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 61

#### **N° de l'ordre du jour :**

**2011.10.07 : Personnel communautaire - Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi des personnes handicapées.**

**□ M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006, relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

Vu le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006, apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes handicapées et pose des principes forts comme l'accessibilité pour tous les domaines de la vie sociale ou le droit à compensation des conséquences du handicap.

Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) finance au cas par cas des aides techniques et humaines afin de favoriser le recrutement, le maintien dans l'emploi des personnes handicapées et d'améliorer les conditions de vie au sens du décret n°2006-21 du 6 janvier 2006.

Tous les employeurs publics peuvent bénéficier de l'ensemble des financements de ce fonds, au titre du décret n°2006-501 du 3 mai 2006. A titre d'exemple, la communauté d'agglomération peut participer, avec l'appui du FIPHFP, à l'achat de matériel informatique, de fauteuil roulant, de véhicule adapté, de prothèses et orthèses, et au financement du transport domicile-travail, de bilan de compétences, etc.

La présente délibération a pour but d'autoriser la communauté d'agglomération à financer le matériel mis à la disposition des agents à titre professionnel et privé (exemple : prothèses auditives, lunettes, etc...). Le matériel restera la propriété de l'agent.

Le médecin de prévention doit, au préalable, émettre un avis favorable. Puis, un prestataire est choisi au regard des devis établis. Dès réception de la facture, la collectivité pourrait financer le montant restant à la charge de l'agent après intervention des régimes obligatoires et complémentaires, ainsi qu'après intervention d'une éventuelle prestation de compensation du handicap attribuée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), sachant que cette somme est intégralement ou partiellement remboursée par le FIPHFP.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

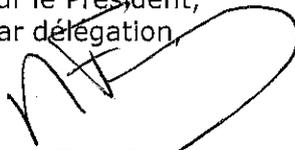
- 1) *autorise l'achat de matériel dans le cadre de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées ;*
- 2) *autorise de demander soit une aide de financement auprès du FIPHFP, soit la déduction de ces sommes à la contribution annuelle due à cet organisme ;*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 61  
Suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,



**Alain FAUVEAU**  
Directeur Général des Services

PRÉF. 78

13011